



Aix en Provence

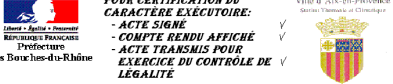
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.605**

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131118-35768- DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/13
Date de réception : jeudi 21 novembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU SECTEUR ROTONDE - EXONÉRATION
PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ANNÉE
2013**

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jean CHORRO à Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Héliot BRAMI, Mme Michèle JONES, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Prévention et Sécurisation
& Services aux Publics

Direction Gestion de l'Espace Public

Service Gestion Réglementaire & Financière

LG/96-88

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/11/13

RAPPORTEUR : M. Jules SUSINI**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Gérard BRAMOULLÉ**Nomenclature** : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**OBJET** : TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU SECTEUR ROTONDE - EXONÉRATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ANNÉE 2013 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Comme vous le savez, la Ville s'est lancée dans des travaux de requalification du secteur Rotonde. Pour mémoire, ces travaux se déroulent en trois phases : la première phase concerne la Place Jeanne d'Arc, le début de la rue Espariat et la Place Ferréol, la deuxième porte sur la Place des Combattants d'Afrique du Nord et la troisième sur le début de l'avenue des Belges, côté Rotonde.

A cela, sont venus s'ajouter, les travaux de construction du futur Apple Store en lieu et place de l'ancien Office du Tourisme, Place du Général de Gaulle.

A l'instar de l'année 2012 et compte tenu des travaux actuellement en cours, les commerçants occupant le domaine public de ces secteurs ont demandé le bénéfice d'une exonération de la redevance pour l'Occupation du Domaine Public au titre du rôle et des droits d'emplacement pour l'année 2013, faisant suite aux nuisances supportées.

En effet, malgré toute l'attention apportée pour limiter ces nuisances, les chantiers ont causé de réelles difficultés de fonctionnement pour ces occupants situés dans ces secteurs, notamment par la suppression des terrasses pendant plusieurs mois, entraînant ainsi une perte d'exploitation de l'ordre de 50 % de leur chiffre d'affaires.

Face à ce préjudice exceptionnel, je propose, à l'instar de ce que la Ville a adopté précédemment, d'accorder une exonération de la redevance d'occupation des terrasses à l'ensemble des établissements qui ont eu à subir ces travaux, au prorata des mois concernés, ainsi que les droits de place concernant les kiosques de petite restauration à savoir :

Concernant le secteur de la Place Jeanne d'Arc :

Durée des travaux : du 01/01/2013 au 25/09/2013, soit 9 mois représentant 75 % de réduction de la redevance

Factures	Établissements	Adresse	Redevance Terrasse 2013	Montant de l'exonération	Redevance due après exonération
2013100000009	LA ROTONDE	2 Pl Jeanne d'Arc	21 500,00 €	16 125,00 €	5 375,00 €
2013100000010	L'ATELIER	2 Pl Jeanne d'Arc	6 517,00 €	4 887,75 €	1 629,25 €
2013100000011	LE CEZANNE	50 rue Espariat	2 924,00 €	2 193,00 €	731,00 €
2013100000013	LE FESTIVAL	67 bis rue Espariat	12 814,00 €	9 610,50 €	3 203,50 €
2013100000016	SIMPLY FOOD	67 rue Espariat	956,00 €	717,00 €	239,00 €
SOUS TOTAL 1				33 533,25 €	

Concernant le secteur de la Place général de Gaulle (chantier Apple Store) :

Durée des travaux : du 01/01/2013 à mars 2014 (date prévue de fin de chantier), soit 75 % de réduction (maintien d'une activité commerciale réduite compte tenu de la présence des palissades de chantier).

Factures	Établissements	Adresse	Droits de Place/ Terrasse 2013	Montant de l'exonération	Redevance due après exonération
2013100000005	FLUNCH	4 av des Belges	3 784,00 €	2 838,00 €	946,00 €
Loyer mensuel	KIOSQUE LE REGAL	2 av des Belges	10 458,00 €	7 843,50 €	2 614,50 €
Loyer mensuel	KIOSQUE LA FRINGALE	Pl général de Gaulle	10 458,00 €	7 843,50 €	2 614,50 €
SOUS TOTAL 2				18 525,00 €	

Concernant le secteur de la Place des Combattants d'Afrique du Nord :

Durée des travaux : 21/06/2013 au 15/11/2013 (date prévue de fin de chantier), soit 5 mois représentant 42 % de réduction de la redevance

Factures	Établissements	Adresse	Redevance Terrasse 2013	Montant de l'exonération	Redevance due après exonération
2013100000006	HIPPOPOTAMUS	PI des combattants d'Afrique du Nord	6 811,20 €	2 860,70 €	3 950,42 €
SOUS TOTAL 3				2 860,70 €	

MONTANT TOTAL DE L'EXONERATION: sous total 1 + sous total 2 + sous total 3 = 54 918,95 €

Dès lors, si la Ville décide d'exonérer ces commerces des redevances dues au prorata des mois concernés, le manque à gagner s'élèverait à : **54 918,95 €**.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** une exonération des redevances dues au prorata des mois concernés, à l'ensemble des établissements mentionnés ci-dessus, pour un montant de **54 918,95 euros**.

**2013.605 - TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU SECTEUR ROTONDE -
EXONÉRATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC POUR L'ANNÉE 2013**

Présents et représentés	: 48
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**